



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -**  
-----

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016**

#### **COMPTE RENDU COMPLET**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil seize, le vingt-trois du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

#### **PRÉSENTS :**

**Liste Franconville Une Ambition Partagée** : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. BODIN -  
MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX – M. SOUIED - MME CRISTALLIN –  
M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – M. MONTOUT –  
MME DODIN - M. CHANUDET – MME SENSE – M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. GAILLARD –  
MME SAINTEN – M. LANDRY – MME DECOURTY – M. DE CARLI – MME MONTALTI - M. BOULLÉ.  
**Liste Vivre à Franconville** : M. RAISSÉGUIER – M. DUPRAT – M. LE DU – MME SEBAOUN – M. BAER.  
**Liste Faire Front pour Franconville** : M. MAYENOBE - M. USTASE.

#### **ABSENTS :**

**Liste Franconville Une Ambition Partagée** :

M. CELLIER	Pouvoir à M. MONTOUT	-	MME. MOSER	Pouvoir à M. DELATTRE
M. FERNANDEZ	Pouvoir à M. DE CARLI		MME MERCHIE	Pouvoir à MME DODIN
MME GONZALEZ	Pouvoir à M. SOUIED			

**Liste Vivre à Franconville** :

MME CHARRIERES-GUIGNO	Pouvoir à M. DUPRAT
M. LAMOURI	Pouvoir à MME SEBAOUN

**SECRÉTAIRE** : Alexandra SAINTEN

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal convoqué le 14 juin 2016 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

## **M. DELATTRE**

Nous avons deux questions diverses à l'ordre du jour de la séance, si vous en êtes d'accord. Il s'agit de questions complémentaires à la question n°2.

### **QUESTION N°1**

**OBJET : ASSEMBLÉES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016.**

## **M. DELATTRE**

Le compte-rendu de la séance du Conseil du 19 mai 2016 ne fait l'objet d'aucune observation sur sa rédaction et est adopté à l'unanimité.

### **QUESTION N°2**

**OBJET : ASSEMBLÉES - MODIFICATION ET APPROBATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, EXTRA-MUNICIPALES ET ORGANISMES DIVERS.**

## **M. DELATTRE**

Nous devons désigner les représentants du Conseil municipal pour la Commission Administrative Paritaire (CAP), le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Vous avez tous consulté les tableaux, joints à la délibération, qui ont fait l'objet d'un accord préalable, il me semble...

## **M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Comme pour chaque modification du tableau, nous avons validé cela avec le secrétariat général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL désigne les membres élus en son sein pour les Commissions suivantes :

### **Commission Administrative Paritaire (CAP)**

#### **Catégorie A**

#### **Titulaires**

Laurie DODIN  
Françoise GONZALEZ  
Antoine RAISSÉGUIER

#### **Suppléants**

Roger LANDRY  
Alexandra SAINTEN  
Samir LAMOURI  
Sabrina FORTUNATO  
Monique-Mauricette MERCHIE

#### **Catégorie B**

Roland CHANUDET  
Roger LANDRY  
Monique MAVEL-MAQUENHEM  
Maya SEBAOUN

Eva HINAUX  
Yann LE DU

#### **Catégorie C**

Sabrina FORTUNATO  
Monique-Mauricette MERCHIE  
Alexandra SAINTEN  
Jean-Hubert MONTOUT  
Sébastien USTASE

Eva HINAUX  
Roland CHANUDET  
Monique MAVEL-MAQUENHEM  
Françoise GONZALEZ  
Jean-Luc MAYENOBE

### **Comité Technique (CT)**

#### **Titulaires**

Laurie DODIN  
Roland CHANUDET  
Françoise GONZALEZ  
Monique MAVEL-MAQUENHEM  
Antoine RAISSÉGUIER

#### **Suppléants**

Alexandra SAINTEN  
Monique-Mauricette MERCHIE  
Jean-Hubert MONTOUT  
Eva HINAUX  
Samir LAMOURI

### **Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

#### **Titulaires**

Laurie DODIN  
Roland CHANUDET  
Françoise GONZALEZ  
Monique MAVEL-MAQUENHEM  
Antoine RAISSÉGUIER

#### **Suppléants**

Alexandra SAINTEN  
Monique-Mauricette MERCHIE  
Jean-Hubert MONTOUT  
Eva HINAUX  
Samir LAMOURI

**Mission Locale de la Vallée de Montmorency (Organisme divers)  
Francis DELATTRE (ou en son absence : son représentant)**

**et approuve l'ensemble des tableaux des Commissions municipales et extra-municipales et Organismes divers. (Annexes jointes au présent compte rendu).**

### **QUESTION N°3**

**OBJET : FINANCES - CRÉATION ET MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX – ANNÉE 2016.  
M. SOUIED**

Une refonte des tarifs du Centre Municipal de Santé a été réalisée en vue d'une meilleure lisibilité pour les patients. Par ailleurs, il est proposé de créer des tarifs pour les attractions à fortes sensations dans le cadre de la fête foraine. (Annexe du présent compte rendu).

**M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Nous avons pris connaissance de vos propositions de tarifs. Une question et une remarque. Vous aviez fait part de votre volonté de transférer le Centre Municipal de Santé à l'Agglomération. Or, les Franconillois bénéficient de tarifs différents, plus favorables, par rapport aux autres usagers des villes voisines. Quelle serait alors la politique tarifaire applicable dans le cadre de ce transfert ? Quelles conséquences pour les tarifs appliqués aux Franconillois ? Y aurait-il une hausse ? Par ailleurs, nous avons également pris connaissance des augmentations de tarifs prises dans le cadre des décisions du maire. Or, beaucoup des tarifs vont augmenter au-delà de l'inflation très faible que nous connaissons. Nous ne voterons donc pas favorablement ces nouveaux tarifs.

**M. DELATTRE**

Nous avons un projet intercommunal pour le Centre de Santé. Mais cela semble un peu compromis... Nous souhaitons compléter l'offre du Centre en y installant d'autres spécialités. Mais sachez que le Centre de Santé présente tout de même un déficit de 300 000 € !

Florence DECOURTY, en charge du Centre de Santé, me le confirme, nous avons beaucoup de difficulté à recruter des médecins.

**MME MAVEL-MAQUENHEM**

Et l'audit sur le transfert du CMS ne nous a rien appris ! Il n'a pas donné de résultats satisfaisants.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention du Groupe « Vivre à Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL approuve les tarifs proposés.**

### **QUESTION N°4**

**OBJET : FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET VILLE.**

**M. SOUIED**

Il s'agit d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables émises entre 1988 et 2011 correspondant à divers produits communaux (restauration scolaire, frais médicaux, école de musique, taxe publicité...).

• Des créances irrécouvrables pour un montant **27 066.96 €**. Elles concernent les créances pour lesquelles l'ensemble des démarches entreprises (multiples relances, opposition à tiers détenteur, etc) par le Comptable Public pour le recouvrement se sont avérées infructueuses. Je précise que l'admission en non-valeur n'éteint en aucun cas la dette du redevable, le recouvrement reste possible dès lors que la situation financière du débiteur s'améliore.

• D'autres créances éteintes d'un montant de **662.98 €**. Elles concernent les dossiers d'usagers en situation de surendettement avec effacement de dettes. Les créanciers sont tenus d'effacer la dette du débiteur après décision de la commission de surendettement et jugement.

**M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Nous pensons que la convention signée entre la ville et le Trésor Public permettait de réduire le nombre de ces créances et d'améliorer le recouvrement ?

### **M. SOUIED**

Le recouvrement est bien meilleur qu'il n'a été. Il est en effet grandement facilité. Néanmoins, il ne peut pas tout résoudre et certaines créances restent irrécouvrables.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention du Groupe « Vivre à Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL admet en non-valeur les états de créances irrécouvrables d'un montant total de 27 729.94 € annexés à la délibération.**

### **QUESTION N°5**

**OBJET : FINANCES - UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2015 (FSRIF).**

### **M. SOUIED**

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) a été institué en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines de la région Ile-de-France. Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Ile-de-France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

En 2015, la commune a été éligible pour percevoir cette dotation d'un montant de 1 176 571 € notifiée par arrêté n°2015-047 du 12 juin 2015.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2531-16, la Commune est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les actions entreprises permettant de justifier l'utilisation du FSRIF. Vous avez donc reçu le dossier en question.

### **M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Ce rapport a le mérite de rendre compte assez largement de l'action de la municipalité. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que les crédits ont été fléchés de la même manière à hauteur de 7% pour chacun des postes budgétaires. Or, le FRSIF mériterait sans doute un ciblage différent qui réponde mieux aux enjeux qu'il recouvre.

### **M. DELATRE**

C'est le problème de la Dotation de Péréquation en Ile-de-France ! Je trouve vraiment un peu vexant de nous demander de justifier la façon dont nous utilisons la dotation alors que nous sommes loin d'être une commune riche !

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de l'utilisation de ces crédits comme en atteste le compte administratif 2015. (Tableau annexé au présent compte rendu).**

### **QUESTION N°6**

**OBJET : FINANCES - SUBVENTION ACCORDÉE A L'ASSOCIATION E.D.A.R.I.D.A.E. 95 – ANNÉE 2016.**

### **M. SOUIED**

Par courrier du 27 février 2016, l'Association E.D.A.R.I.D.A.E 95 a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016.

Chaque année, depuis 1972, l'E.D.A.R.I.D.A.E 95 organise, en partenariat avec le Conseil Départemental et l'Education Nationale, le Concours National de la Résistance et de la Déportation dans le département du Val-d'Oise.

Ce concours a pour objectif de perpétuer la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation ; il est ouvert aux élèves de 3<sup>ème</sup> jusqu'à la Terminale.

Cette subvention permettra à l'association de financer un stage de travail et de mémoire ; cette année, il aura lieu dans le Vercors pour les lauréats primés de 1<sup>er</sup> rang.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL, autorise le versement d'une subvention de 200 € à l'Association E.D.A.R.I.D.A.E. 95.**

### **QUESTION N°7**

**OBJET : CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS A**

## **DESTINATION DES LIEUX DE DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT A RAYONNEMENT LOCAL – ANNÉE 2016.**

### **MME HINAUX**

Depuis 2012, le Conseil Départemental du Val-d'Oise a adopté le principe d'un appel à projets pour l'attribution de subventions départementales aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local. Sont concernés les lieux de diffusion de spectacle vivant municipaux, intercommunaux ou associatifs à rayonnement local, pour des projets répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Actions en direction des publics prioritaires du Conseil Départemental (collégiens, publics dits « en difficulté », petite enfance, seniors),
- Accueil d'artistes en résidence,
- Projets dans les champs artistiques sous-représentés (arts de la rue, numériques...).

Pour l'année 2016, l'Espace Saint-Exupéry peut prétendre à la catégorie B selon les critères définis par le Conseil Départemental dans l'appel à projets, c'est-à-dire « les théâtres et lieux dédiés majoritairement au spectacle vivant présentant une saison artistique d'au moins 8 spectacles professionnels, élaborée par un programmateur professionnel salarié ».

A ce titre, la Ville dépose deux projets, chacun pouvant être subventionné pour un montant plafonné à 8.000 € par projet, ne pouvant excéder 50% des frais artistiques de chaque projet :

1/ Reconduction de l'éveil artistique à l'école élémentaire Fontaine Bertin :

Montant de la subvention sollicitée pour ce projet : 8.000 €.

2/ Parcours théâtre à destination des adolescents

Montant de la subvention sollicitée pour ce projet : 8.000 €.

Je demande donc au Conseil Municipal d'approuver cette demande de subvention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, dans le cadre du dispositif d'appel à projets à destination des lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à solliciter cette subvention au montant le plus élevé et à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention.**

### **QUESTION N°8**

**OBJET : CULTURE/ECOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE A LA STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ – ANNÉE 2016.**

### **MME HINAUX**

La Commune de Franconville établit chaque année auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise un dossier de demande d'aide à la structuration pour son Ecole de Musique.

A ce titre, en 2015, la Commune a perçu la somme de 22.771 €.

Pour 2016, une aide est sollicitée, au regard des critères suivants :

- L'organisation pédagogique et la qualification des enseignants
- Les locaux et le matériel
- Les aspects financiers : budget réalisé et prévisionnel, politique tarifaire
- Le rayonnement de l'école
- Les partenariats externes

Le montant demandé est de 30.000 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite une subvention pour l'aide à la structuration de l'Ecole Municipale de Musique de Franconville auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise au taux le plus élevé, en autorise le versement à la Commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **QUESTION N°9**

**OBJET : CULTURE/ECOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE**

## **AUX PROJETS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ – ANNÉE 2016.**

### **MME HINAUX**

Dans le cadre du soutien aux projets artistiques spécifiques des établissements, présentant un caractère pluridisciplinaire et partenarial, une aide est sollicitée pour l'année 2016-2017 par la ville de Franconville auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, pour les projets spécifiques : théâtre musical et DEMOS.

En 2015, la Commune a perçu la somme de 700 €.

- Le projet de théâtre musical *Pinocchio* porté par 32 professeurs rassemblera toutes les disciplines enseignées au conservatoire (musique, danse, théâtre) et fera appel aux compétences d'un metteur en scène afin d'y apporter une cohésion artistique. Ce projet s'ouvrira aux différents services de la ville (services jeunesse, médiathèque, mission locale ...), établira une collaboration avec des associations franconilloises (Terres et Toiles, Art'acro) ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (maisons de retraite, commerçants...).

La restitution finale avait lieu les 13 et 14 mai 2017 à l'Espace Saint-Exupéry et rassemblera 260 élèves.

- Le projet DÉMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) est mis en place sur 3 ans en partenariat avec 4 communes du Val-d'Oise (Ermont, Taverny, Saint-Leu-La Forêt, Bessancourt). Il propose un apprentissage musical sous la forme d'un orchestre symphonique à destination de 15 jeunes franconillois âgés de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la commune. Ces 15 jeunes apprennent la flûte traversière et la clarinette auprès d'un professeur de l'Ecole de musique et d'un professeur de la Philharmonie de Paris qui travaillent en binôme. Une restitution finale du travail de l'année aura lieu le 26 juin 2016 à la Philharmonie de Paris.

Le montant sollicité pour 2016 est de 4.000 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite une subvention pour l'aide aux projets spécifiques de l'Ecole Municipale de Musique auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, en autorise le versement à la Commune et autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **QUESTION N°10**

**OBJET : CULTURE/ECOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE A LA CLASSE ORCHESTRE A L'ÉCOLE – ANNÉE 2016.**

### **MME HINAUX**

Dans le cadre du soutien aux projets des classes orchestres des établissements d'enseignement artistique, une aide est sollicitée pour l'année 2016-2017 auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour le dispositif Orchestre à l'Ecole de l'Ecole Jules Ferry.

En 2015, la Commune a perçu la somme de 2.000 €.

Le dispositif a été reconduit en septembre 2015 pour une nouvelle session de trois années au sein de l'école Jules Ferry, sous la forme d'un orchestre symphonique. Il concerne 29 élèves et les enseignements sont dispensés par une équipe de 6 professeurs de l'Ecole de Musique et un chef d'orchestre qui coordonne également le dispositif.

Le montant sollicité pour 2016 est de 4.000 €.

### **M. RAISSÉQUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Juste un mot pour dire que nous avons toujours soutenu les actions des classes orchestres. Elles sont fructueuses. Dès 2008, nous avons proposé la création de pôles culturels permettant le rapprochement des équipements culturels et de leur activité avec les quartiers populaires de notre ville.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL, sollicite une subvention pour l'aide au projet Orchestre à l'Ecole auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, en autoriser le versement à la Commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant.**

## QUESTION N°11

**OBJET : CULTURE/ÉCOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE A LA CLASSE ORCHESTRE AU COLLÈGE – ANNÉE 2016.**

### MME HINAUX

Dans le cadre du soutien aux projets des classes orchestres des établissements d'enseignement artistique, une aide est sollicitée pour l'année 2016-2017 auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour le dispositif Orchestre au Collège Jean-François Clervoy (Brass Band).

En 2015, la Commune a perçu 4.000 € pour ce projet.

Le dispositif Orchestre au Collège a été reconduit en septembre 2015 pour trois années scolaires au sein du Collège Jean-François Clervoy et il concerne 26 élèves. Le Brass Band est placé sous la direction de Christelle Houriez, professeur de musique au collège et les enseignements sont dispensés par 5 professeurs de l'Ecole de Musique. Un intervenant de l'Association Pena Kali est chargé de la composition et de l'arrangement des morceaux travaillés.

Le montant sollicité pour 2016 est de 4.000 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite une subvention pour l'aide au projet Orchestre auprès du Conseil Départemental du Val-d'Oise, en autorise le versement à la Commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant.**

## QUESTION N°12

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DU NOUVEAU PROJET SOCIAL ET DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'ESPACE FONTAINES AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE.**

### M. MONTOUT

En 2010, la Municipalité a ouvert l'Espace Fontaines. En 2011, cet équipement a reçu un agrément CAF lui permettant de devenir un Centre social et de percevoir une subvention annuelle.

En 2015, le montant de la subvention CAF s'est élevé à 70 159, 93 €.

L'Espace Fontaines a reçu un renouvellement d'agrément en 2013, dont la validité expire le 31 août 2016.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de présenter un nouveau projet social à la CAF en vue de l'obtention du renouvellement de l'agrément pour une nouvelle période.

Dans le cadre de ce nouveau projet social, les missions de l'Espace Fontaines se déclinent selon 4 axes :

**1/ Poursuivre le soutien apporté aux familles dans leur vie quotidienne** avec pour objectif principal de permettre aux personnes de trouver des réponses aux demandes et/ou difficultés sociales, éducatives, culturelles qu'elles rencontrent.

**2/ Développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous** avec pour objectifs principaux de permettre aux habitants du quartier d'avoir accès à la culture et aux loisirs, favoriser la mixité socio-culturelle et favoriser le développement personnel des jeunes.

**3/ Développer la participation des habitants et favoriser le « vivre ensemble »** avec pour objectif principal de favoriser les relations inter générationnelles et inter familiales.

**4/ Soutenir la fonction parentale** avec pour objectif principal de renforcer la place des parents au sein de la famille et les liens intra familiaux.

Les actions proposées à l'Espace Fontaines répondent à ces objectifs.

Elles s'adressent aussi bien aux familles du quartier qu'à celles de toute la Ville.

Quelques exemples d'actions : permanences d'écrivain public, ateliers de lutte contre l'illettrisme avec l'association CLE, ateliers de couture, accueil des adolescents de 11 à 17 ans, permanences de psychologues spécialisées dans l'aide à la parentalité avec le service ACEPE de l'association Sauvegarde 95....

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le nouveau projet social de cet équipement socioculturel, sollicite la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément du centre socioculturel**

Espace Fontaines pour percevoir les prestations de service aux titres de l'animation globale et de la coordination et de l'animation collective familiale, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes, à entreprendre toutes les démarches relatives au fonctionnement du centre socio-culturel Espace Fontaines et à percevoir toutes les prestations s'y rapportant.

### QUESTION N°13

**OBJET : TECHNIQUES/BATIMENT - SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS.**

#### **M. ELALOUF**

La commune souhaite développer à l'ensemble des équipements communaux recevant du public, la sécurisation des accès par tout dispositif matériel afin de prévenir toute tentative d'intrusion malveillante. Il est proposé, dans un premier temps, de généraliser les systèmes autonomes d'alarme de détection intrusion.

Le coût des travaux est, à ce stade, estimé à un montant total d'opération de 92 191,52 € H.T, soit 110 629,82 € TTC.

La Communauté d'Agglomération Val Parisis est susceptible de participer au financement de cette opération en attribuant un fonds de concours à la commune d'un montant de 30 309 €.

#### **M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Nous voterons favorablement cette demande de fonds de concours. Mais nous avons une réserve sur le dispositif de fonds de concours mis en place par la communauté d'agglomération. Son évolution est sans doute nécessaire. Quelle est la plus-value d'un tel dispositif qui transforme finalement l'agglomération en machine à distribuer des subventions sans dégager de réelles priorités ou de critères particuliers ?

#### **M. DELATTRE**

Nous n'en sommes qu'aux balbutiements de la nouvelle Communauté d'Agglomération. Sa difficulté consiste dans le fait que les communes ne sont pas toutes au même niveau, en termes d'équipements ou de développement. La seconde absorption est récente, il faut du temps pour mettre en place les statuts, les projets... Mais l'état d'esprit est positif, il y a de la bonne volonté. Le Personnel demande à être renforcé car la population de l'Intercommunalité est énorme par rapport à la gestion de la population d'une commune. Et puis... Nous avons les fameuses piscines !!!

#### **M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

C'est dans la presse que les conseillers communautaires et municipaux apprennent l'avancée des dossiers. C'est le cas ces derniers jours dans l'édition Val-d'Oise du Parisien dans lequel on a pu lire un article faisant état des projets d'investissement en matière de vidéosurveillance. Ce n'est pas acceptable comme fonctionnement.

#### **M. DELATTRE**

Nous avons appris le projet des caméras dans la Presse, bien avant que le projet ne soit débattu en Commission à Val Parisis !

Quant au FPIC, la Communauté d'Agglomération le versait auparavant.

#### **M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Le nouveau Préfet semble décidé à respecter le calendrier fixé par l'ancien Préfet Yannick Blanc sur la disparition des Syndicats.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite le financement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre du fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités et à signer tous documents afférents à cette demande.**



#### QUESTION N°14

**OBJET : TECHNIQUES - SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.I.P.D. 2016, DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE – SÉCURISATION DES SITES SENSIBLES.**

**M. ELALOUF**

La commune souhaite développer à l'ensemble des équipements communaux recevant du public, la sécurisation des accès par tout dispositif matériel destiné à prévenir toute tentative d'intrusion malveillante. Il est proposé, dans un premier temps, de généraliser les systèmes autonomes d'alarme de détection intrusion.

Le coût des travaux est, à ce stade, estimé à un montant total d'opération de 92 191,52 € H.T. (110 629,82 € TTC).

L'Etat est susceptible de participer au financement de cette opération en attribuant une subvention à la commune.

Il convenait donc :

- de solliciter le financement de l'Etat (Préfecture du Val-d'Oise) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2016 – Sécurisation des sites sensibles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités et à signer tous documents afférents à cette demande.

**M. RAISSÉGUIER (Groupe « Vivre à Franconville »)**

Qu'entendez-vous par « sites sensibles » ?

**M. DELATTRE**

Il s'agit des endroits qui ont déjà été « visités » ! Autrement dit cambriolés.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL sollicite l'Etat (Préfecture du Val-d'Oise) pour une subvention au taux le plus élevé possible concernant la réalisation de cette opération, au titre du F.I.P.D. 2016 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à effectuer toutes formalités et signer tous documents y afférents.**

#### QUESTION N°15

**OBJET : TECHNIQUES/MARCHÉS - MARCHÉS 16BA12 – VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / 3 LOTS – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS.**

**M. LANDRY**

Une procédure de consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen. La publicité a été adressée le 16 mars 2016 au BOAMP, au JOUE et mise en ligne sur le profil acheteur et le site internet de la ville. La date de remise des offres était fixée au 28 avril 2016 à 17h.

Il s'agit d'un marché alloti comme suit, chaque lot ayant fait l'objet d'un marché séparé pour une période d'un an (renouvelable par période successive de 1 an pour une durée maximum de 3 ans) :

Lot 1 : EXTINCTEURS ET R.I.A.

Lot 2 : DESENFUMAGE

Lot 3 : ALARME INCENDIE

Au vu des offres analysées, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer chaque lot aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 à la Société 3 PROTECTION
- lot n° 2 à la Société SAS YCARS
- lot n° 3 à la Société SAS YCARS.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer chaque marché avec les sociétés susmentionnées.**

## QUESTION N°16

**OBJET: URBANISME : ACQUISITION ET CESSIION DE PARCELLES CADASTRÉES SECTION AE N° 674p, 678p, 682p, 683p, 684p, ET 975p SISES RÉSIDENCE DE CERNAY RUE ANNE FRANK, RUE DES FOSSÉS TREMPÉS ET SQUARE ANDRÉ MALRAUX.**

**M. VERBRUGGHE**

Lorsque la résidence de Cernay (qui se trouve en limite de Sannois, de l'A15 et de l'ancienne chaufferie du SICSEF, plus précisément rue Anne Frank, rues des Fossés Trempés, Square André Malraux) a été terminée et livrée la mise à jour des terrains d'assiette n'a jamais été régularisée.

A l'époque, il s'agissait de la SA HLM Valestis, devenue depuis la SA HLM ERILIA, qui a racheté les propriétés. Nous nous retrouvons donc avec des emprises foncières cadastrales ne correspondant pas aux emprises réelles sur le terrain.

Cette délibération vous propose de remédier à cette situation. Etant donné l'équivalence des surfaces (Franconville est propriétaire de 137 m<sup>2</sup> et ERILIA de 147 m<sup>2</sup>), cela se fera sous forme d'un échange sans soulte. La société ERILIA prendra en charge les frais de géomètre.

Je vous demande d'approuver cet échange et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

**M. RAISSÉQUIER** (Liste « Vivre à Franconville »)

Il s'agit donc d'une régularisation... Ce n'est pas la première opération d'acquisition et de cession de parcelles sur le secteur. Est-ce que les échanges sont finis ou y en aura-t-il encore à l'avenir ?

**M. VERBRUGGHE**

En effet, cela date de la SASSEF... Lors de la reprise de la gestion de la résidence de Cernay par ERILIA, il est apparu que le cas de quelques mètres carrés de terrain devait encore être traité. Il risque en effet d'avoir à nouveau à statuer sur quelques mètres carrés, de ci, de là.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la cession par la SA d'HLM ERILIA, ou toute autre personne qui s'y substituerait, au profit de la commune de FRANCONVILLE, à titre d'échange, des parcelles cadastrées section AE 674p, 678p, 682p, 683p et 684p d'une contenance totale de 147 m<sup>2</sup>, sises au sein de la résidence « Le Cernay », rue Anne Frank, rue des Fossés Trempés, Square André Malraux, propriété de la SA d'HLM ERILIA, conformément au plan d'arpentage annexé à la délibération. APPROUVE la cession par la commune de FRANCONVILLE au profit de la SA d'HLM ERILIA ou toute autre personne qui s'y substituerait, à titre d'échange, de la parcelle cadastrée section AE 975p d'une contenance totale de 137 m<sup>2</sup>, sise au sein de la résidence « Le Cernay », rue Anne Frank, rue des Fossés Trempés, Square André Malraux, conformément au plan d'arpentage. DIT QUE les présentes cessions et acquisitions, à titre d'échange, seront réalisées sans versement de soulte de part ni d'autre. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous actes relatifs à ces acquisitions et à ces cessions, à titre d'échange. DIT QUE les frais y afférents seront supportés par la commune exceptés les frais de géomètre qui seront pris en charge par la SA d'HLM ERILIA. INCORPORE au domaine public communal les parcelles cadastrées section AE 674p, 678p, 682p, 683p et 684p d'une contenance totale de 147 m<sup>2</sup>, sises au sein de la résidence « Le Cernay », rue Anne Frank, rue des Fossés Trempés, Square André Malraux.**

## QUESTION N°17

**OBJET: INTERCOMMUNALITÉ/TECHNIQUE : ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS.**

**M. VERBRUGGHE**

Avant d'aborder l'objet direct de la délibération il me semble nécessaire de vous donner une information plus générale.

Tout d'abord : pourquoi se doter d'un RLPi (règlement local de publicité intercommunal) alors que Franconville est doté d'un RPL règlement local de publicité ?

Rappelons que le RLP de notre commune avait permis, en son temps, entre autres, d'éviter la prolifération anarchique et envahissante de panneaux publicitaires de grande taille le long de nos axes de transit.

En fait, seules **7 communes** sur les 15 de Val Parisis ont un RLP en vigueur.

L'élaboration du RLPi a été prescrite par délibération du Conseil communautaire, le 1<sup>er</sup> décembre 2014, pour uniformiser et limiter la prolifération des dispositifs publicitaires, en particulier sur les grands axes. Puis, par délibération du 22 juin 2015, pour définir les modalités de concertation avec les maires, enfin par celle du 21 mars 2016, pour étendre la démarche d'élaboration du RLPi à la nouvelle agglomération Val Parisis.

Pour information, et pour faire simple, les dispositifs publicitaires se décomposent en **3 types de matériel** :

- les publicités : par exemple, les grands panneaux publicitaires ;
- les enseignes : celles sur les commerces ou les bâtiments industriels ;
- les pré-enseignes qui sont, ou devraient être, de taille plus réduite et à destinée directionnelle.

L'élaboration d'un RLPi relève d'une démarche similaire à un PLU. Cela signifie :

- une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic ;
- une 2<sup>ème</sup> phase de détermination des grandes orientations générales au niveau communautaire ;
- une 3<sup>ème</sup> phase de débat sur ces orientations prédéterminées au sein des conseils municipaux.

C'est le débat de ce soir, après qu'une réunion publique se soit tenue à Franconville le 20 juin dernier.

- une 4<sup>ème</sup> phase de débat au conseil communautaire qui examinera le résultat des précédents débats municipaux ;
- une 5<sup>ème</sup> phase d'élaboration précise des zones, des règles de taille, de matériel.., selon l'implantation. C'est la phase de rédaction du projet de RLPi. Cette phase se faisant, d'une part, au sein d'un comité de pilotage où toutes les communes sont représentées et délibératives, d'autre part, avec les personnes publiques associées et les parties prenantes ;
- une 6<sup>ème</sup> phase, correspond à « l'arrêt du projet », suivi de l'enquête publique ;
- une 7<sup>ème</sup> et dernière phase qui sera l'adoption de ce RLPi.

A ce stade, **2 précisions importantes** :

- l'application et le respect de ce RLPi restera du domaine de police du maire (en particulier pour les dispositifs préexistants devenus illégaux). La mise en conformité est de 2 ans en ce qui concerne les publicités et de 6 ans pour les enseignes et pré enseignes.
- la taxe sur la publicité sera toujours perçue par les communes.
- Pour mémoire, cette taxe a rapporté 110 000 € en 2015.

Venons-en maintenant à l'objet de cette délibération :

1. Le **diagnostic** a été fait et a relevé 376 dispositifs publicitaires sur la Communauté d'Agglomération dont 19% sont illégaux pour des raisons diverses que je ne détaillerai pas.

2. Les **grandes orientations**, qui sont proposées pour ce RLPi, sont :

- Déterminer 5 zones qui seront soumises à des règles spécifiques.
- Déterminer des orientations générales dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie et notamment la mise en valeur des paysages, de lutte contre la pollution visuelle, de la réduction de la facture énergétique nationale, et dans une certaine mesure, de sécurité routière, et ce, tout en garantissant la liberté d'expression, ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie.

Les 5 zones identifiées pour s'orienter vers la rédaction du projet de RLPi sont les suivantes :

- Zone 1 dénommée « continuités paysagères » : en fait, elle regroupe les espaces naturels et les secteurs protégés disons « verts » ;
- Zone 2 dénommée « centres-villes » ;
- Zone 3 dénommée « axes de transit » ;
- Zone 4 dénommée « zones commerciales et axes structurants » ;
- Zone 5 dénommée « zones d'habitat ».

Je rappelle, comme pour un PLU, que la délimitation précise de ces zones se fera dans un second temps, lors de Comités de pilotage en concertation avec les communes.

Les orientations générales pour toutes ces zones, et parfois spécifiquement pour certaines, sont :

- En matière de publicité et de pré-enseignes (grossièrement tous les dispositifs de grande taille) :
  - 1 – protéger fortement les espaces naturels et les centres-villes ;
  - 2 – réguler la densité ;
  - 3 – définir des normes qualitatives pour le matériel ;
  - 4 – encadrer la publicité numérique.
- En matière d'enseignes (schématiquement, il s'agit des dispositifs dénommant les bâtiments ou leur emprise sur lesquels elles sont implantées) :
  - 1 – de déterminer des règles d'insertion s'intégrant dans l'architecture des centres-villes ;
  - 2 – d'appliquer le code de l'environnement national dans les zones commerciales ;
  - 3 – de fixer une forme spécifique pour les enseignes fixées au sol ;
  - 4 – d'encadrer les enseignes numériques.

Encore une fois, il s'agit ici de débattre des grandes orientations que je viens de vous énumérer et non de déterminer précisément, dès maintenant, les délimitations des différents secteurs ou de la taille des différents dispositifs. Ceci sera le travail du Comité de pilotage, puis de l'enquête publique et enfin l'adoption en Conseil communautaire.

### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

J'ai une interrogation sur le 8<sup>ème</sup> boulevard... Où est-il situé ?

### **M. VERBRUGGHE**

Il s'agit de la voie qui correspond au boulevard du Bel Air et du Boulevard Rhin et Danube.

### **M. DELATTRE**

Nous avons également la 3<sup>ème</sup> Avenue !

### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

Le règlement local de publicité intercommunal est un sujet important tant il touche à la préservation du cadre de vie, dont nous pensons qu'elle doit être une priorité. Nous partageons alors le préambule du projet présenté. Le RLPI s'inscrit dans la liste des outils mise à notre disposition pour réglementer et organiser l'aménagement urbain parmi le SOT, le PLH ou le PLU.

S'agissant de la publicité, vous nous permettrez d'avoir un regard critique sur cet objet. D'abord sur l'idée de la société qu'elle véhicule, celle souvent d'un consumérisme débridé qui met en péril notre environnement et la planète en général. On a en tête les images de ces tortues de mer ingérant des sacs plastiques les confondant avec des méduses. Puis sur les débats de société qu'elle peut susciter, notamment sur l'image de la femme et son corps. On se souvient de ces femmes parfois dénudées pour vendre un pot de yaourt.

Concernant le document, son diagnostic nous paraît cohérent et rejoint la réalité de notre agglomération : concentration de publicité et surenchère visuelle, inadaptation à l'environnement, notamment résidentiel, mauvaise qualité des dispositifs de publicités, aussi mal entretenus, des dispositifs illégaux ou qui manquent d'harmonie.

Les orientations à ce stade sont très larges et nous les partageons. Il faudra effectivement les affiner et les traduire techniquement.

Trois remarques à ce stade.

Sur la pollution visuelle, celle des enseignes lumineuses. Elle est très présente dans nos centres villes, ou petits centres commerciaux. Il faut tout de même rappeler que la lumière favorise le sentiment de sécurité. Il est donc important l'éclairage public prenne le relais après que nous ayons réglementé fortement les enseignes lumineuses.

Nous attirons également votre attention sur la facture énergétique du numérique. L'envoi d'un mail, le fonctionnement d'un ordinateur ou l'activité d'un serveur ont une facture énergétique que l'on méconnaît souvent. Si le numérique offre ici des solutions nouvelles en matière de publicité, il faut prendre en compte son impact environnemental.

Enfin, un dernier mot sur le contrôle. La tentation de vouloir réglementer fortement nous amène à la question essentielle : quel contrôle, qui, comment, avec quel moyen et pour quel coût ? Il s'agit d'adopter un nouveau règlement que l'on sera en capacité de faire appliquer et respecter. »

### **M. VERBRUGGHE**

Une précision importante : les panneaux informatifs ne sont pas concernés.

### **M. DELATTRE**

Sur le plan qualitatif, je ne trouve pas le matériel installé en ville très qualitatif, tant en termes de qualité informative que d'esthétique. Les panneaux NAJA ne me semblent pas adaptés. Il faudrait que nous puissions veiller à cela.

Quant aux panneaux publicitaires installés sur les propriétés privées – les jardins par exemple- ils échappent à toute réglementation. En fait, l'objectif global est la régulation de la publicité et non la répression.

### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

On sous-estime le montant de la facture énergétique du numérique au prétexte que c'est dématérialisé. C'est une erreur.

### **M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)**

Il faudrait qu'une taxe soit appliquée pour les enseignes lumineuses.

### **M. DELATTRE**

Cependant, il ne faudrait pas que le montant soit trop élevé.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL a débattu sur les orientations générales du projet de RLPi. (Débat sans vote).**

## **QUESTION N°18**

### **OBJET : INTERCOMMUNALITÉ / POLITIQUE DE LA VILLE : APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015.**

#### **M. MONTOUT**

Le 23 juin 2015, un nouveau Contrat de Ville intercommunal (2015-2020) a été signé à Franconville. Il a pour objectif de mettre en application la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine, du 21 février 2014.

Pour Franconville, un montant annuel de 105 216 euros (droit de tirage), attribué par l'Etat, doit permettre de subventionner des actions répondant aux besoins des habitants en Quartiers prioritaires Politique de la Ville (3 quartiers : Fontaine Bertin, Mare des Noues, Montédour).

Ces actions sont très diverses et concernent aussi bien les accueils devoirs pour les primaires et collégiens, que les accueils d'enfants âgés de 4 à 10 ans pendant les vacances, mais également des cours de français pour les personnes d'origine étrangère, de l'accompagnement à la parentalité par des psychologues spécialisées, des ateliers de lutte contre la fracture numérique...

En 2015, 19 actions ont été déposées en appels à projets, dont 13 sont portées par la Ville et 6 actions par des associations, en partenariat avec le Service Maisons de Proximité.

Le décret n° 2015-1118, paru le 3 septembre 2015, définit le contenu et le mode d'élaboration du projet de rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville au sein de la commune.

Ce projet de rapport a été élaboré par la Communauté d'Agglomération du Val Paris, en lien avec les communes inscrites en Politique de la Ville : Franconville, Herblay, Taverny, Montigny- lès-Cormeilles, Sannois, Pierrelaye et Ermont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il s'agit d'un bilan des actions menées en 2015 en Politique de la Ville ; et articulé autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

Ce projet de rapport présente de nombreux exemples d'actions, mis en place par les communes et la Communauté d'Agglomération.

Il est complété par des annexes présentant la liste des actions programmées en 2015 et les budgets attribués.

Les 3 conseils citoyens des quartiers Mare des Noues, Montédour et Fontaine Bertin ont été consultés en amont sur le projet de rapport avant de le présenter en conseil municipal.

### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

Nous ne voterons pas favorablement ce rapport, et ce pour plusieurs raisons. La première est qu'il est d'abord un catalogue d'action municipales et on ne voit pas très bien où se situe le rôle de l'agglomération dans ces actions. D'ailleurs, nous sentons bien chez les maires des villes avoisinantes un goût peu prononcé pour les actions en matière de la politique de la ville, sans doute parce qu'ils ne sont pas confrontés à ces problématiques telles que le sont Franconville, Montigny ou Ermont, par exemple.

Deuxièmement, la mise en œuvre de la vidéosurveillance, qui constitue le principal axe d'action de l'agglomération ne prend que deux pages du rapport avec aucun élément financier. Pourtant, nous avons des réserves très sérieuses sur le sujet : son coût en investissement alors que nous avons déjà un centre à Franconville, son coût en fonctionnement non évalué à ce stade et enfin l'articulation entre un outil de vidéosurveillance intercommunale en lien avec des polices toujours municipales.

Troisièmement, le rapport fait état de conseils citoyens dont le fonctionnement reste encore très difficile. A ce titre, je souhaite, sans polémique, vous indiquer que sur le quartier de Montedour, il y a une association, l'Assoc', qui réalise un travail important depuis plus de 15 ans et que vous ne pouvez l'écarter des futures consultations et futurs projets en matière de politique de la ville.

### **M. DELATTRE**

Je suis très dubitatif sur le sujet de l'abattement, j'en ai fait état lorsque nous avons dû délibérer sur la question.

En ce qui concerne la localisation du CSU, elle me semble parfaite. Par contre, si l'on multiplie la population par trois ou quatre, un centre plus grand s'impose. Le problème demeure dans la détermination de ce qui est du domaine de l'intercommunalité et de celui de la commune... Notre Police Municipale est devenue LA police de proximité. L'idéal serait de créer une Brigade de nuit, équivalente à la BAC, composée de 3 ou 4 policiers, pour intervenir avec la même efficacité et surtout un degré de sécurité pour les agents eux-mêmes lors des interventions.

Cependant, ce sont des dispositifs très lourds, nécessitant une présence 24h sur 24 et un coût... Cependant, avec les Commissariats qui se dépeuplent, voire qui ferment, il va falloir inventer d'autres solutions pour notre sécurité.

Nous avons mis au point le « conseil-citoyens », nous verrons comment cette initiative évolue.

Quant à l'association dont vous me parlez, n'y en a-t-il qu'une à Montédour ?? Je ne le pense pas !!

Dans le cas de la Fontaine Bertin et de l'ANRU, nous souhaitons supprimer une tour, une solution qui peut paraître radicale. Nous devons reloger 52 familles, mais le nouveau projet immobilier du quartier offrira des solutions de relogement, dans de meilleures conditions. Cela permettra également de créer des espaces verts et des parkings rénovés sur l'emplacement actuel de la tour.

L'Etat s'est approprié la politique de la ville mais je reste persuadé que les conseils municipaux resteront déterminants dans les prises de décisions en ce domaine.

Je souhaitais également vous dire un mot sur la Butte des Corneilles et les Carrières Lambert. Nous souhaitons que Placoplatre finance la construction de la bretelle d'autoroute indispensable. C'est non négociable et incontournable.

### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

Le Président de Val Parisis devrait entreprendre des démarches avec le Conseil Départemental et y défendre cette solution pour ce dossier.

### **M. DELATTRE**

Nous n'allons pas manquer de lui rappeler l'urgence de la situation !

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition du Groupe « Vivre à Franconville » et l'abstention du Groupe « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de rapport annuel ainsi que tout document s'y rapportant, sur la mise en œuvre de la Politique de la ville au sein de la commune et sur le territoire intercommunal.**

## QUESTION N°19

**OBJET : ASSEMBLÉES - DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

### **M. DELATRE**

**16-131 :** Annule et remplace la décision 16-029 du 21/01/2016 : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations/salle A au Cabinet Betti Sannois pour l'A.G. de la Résidence « le Vieux Marché » le 15/06/2016 (120 €).

**16-132 :** Annule et remplace la décision 16-030 du 21/01/2016 : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations/salle A au Cabinet BETTI Sannois pour l'A.G. de la Résidence « les Près » le 1er/06/2016 (120 €).

**16-133 :** Marché 16CM10 – Fourniture de produits anesthésiques et thérapeutiques pour les soins dentaires (15 000 €).

**16-134 :** Signature d'un marché public de prestation de service avec une psychologue dans le cadre de son intervention relative au REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux parents) (1200 €).

**16-135 :** Marché 16CIN38 – Maintenance du logiciel Post Office (4300 €).

**16-136 :** Annulée

**16-137 :** Marché 16CDE01 – Fourniture de papier de reprographie blanc A4 et A3 (7500 €).

**16-138 :** Révision des tarifs de l'Ecole de Musique de Franconville.

**16-139 :** Convention de mise à disposition de l'Espace Saint-Exupéry/salle polyvalente au Cabinet Nexity Franconville pour l'A.G. de la Résidence ASLI Epine-Guyon le 28/06/2016 (365 €).

**16-140 :** Marché subséquent 16BA20 – Réfection de l'étanchéité de la terrasse inaccessible du marché du Mail suite à l'incendie (accord cadre 15BA23) (25 644 €).

**16-141 :** Avenant au contrat de cession relatif au spectacle « La beauté, recherche et développements » le 26 mai 2016 (316 €).

**16-142 :** Contrat de cession relatif au spectacle « Chiche » en avant-première de la saison culturelle 2015/2016 Espace Saint-Exupéry.

**16-143 :** Contrat de cession relatif au concert de Julian Perretta dans le cadre de la Fête de la Musique le 18 juin 2016. (10 550 €)

**16-144 :** Convention de mise à disposition de la Maison des Associations/salle A au Cabinet ASL pour l'A.G. de la Résidence « les Demeures de Franconville » le 21/06/2016. (50 €)

**16-145 :** Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au Cabinet Loiselet et Daigremont initialement prévue le 31/05/2016 et reportée au 21/06/2016.

**16-146 :** Marché 16CSP55 (lettre de consultation) – Achat de produits de traitement des eaux de piscine. (1500 €)

**16-147 :** Convention de mise à disposition de la Maison des Associations/salle B au Cabinet Foncia Lacombe pour l'A.G. de la Résidence Le Clos St André le 29/06/2016 (50 €).

**16-148 :** Contrat de cession relatif au spectacle « Petit clown va à l'école » le 09/06/2016. (400 €).

**16-149 :** Avenant de modification régie de recettes pour la Bibliothèque municipale.

**16-150 :** Avenant de modification régie de recettes pour les photocopieurs Mairie.

**16-151 :** Avenant de modification régie d'avances pour le Département culturel.

**16-152 :** Marché 16BA09 – Nettoyage de vitres dans les bâtiments communaux lots 1 et 2.

**16-153 :** Marché 16CES56 – Fourniture de paillage et produits phyto sanitaires et divers matériels.

**16-154 :** Contrat de cession pour le spectacle « Forget me note airlines » du 18/06/2016 dans le cadre de la Fête de la Musique (2140 €).

**16-155 :** Contrat de cession avec l'orchestre Soledad dans le cadre des festivités du 13/07/2016 (6171 €).

**16-156 :** Marché 16CO07 – Fourniture de papier reprographique, bobines et enveloppes.

**16-157 :** Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable.

**16-158 :** Contrat pour une formation Ciril à destination d'un agent du 1er au 3 juin 2016. (*en attente*)

**16-159 :** Contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

**16-160 :** Convention pour le renouvellement de la mise à disposition d'un logement communal meublé en co-location pour 3 personnes – 8 rue de l'Hostellerie à Franconville.

**16-161 :** Convention pour le renouvellement de la mise à disposition d'un logement communal meublé en co-location pour 3 personnes – 8 rue de l'Hostellerie à Franconville.

**16-162 :** Convention relative au prêt de matériel de tir à l'arc par l'Amicale de la Retraite Sportive de Franconville (ARSF) lors de stages sportifs des vacances d'été 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTION DIVERSE 1**

**OBJET : ASSEMBLÉES - DÉTERMINATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP).**

#### **M. DELATTRE**

Suite à la démission de deux conseillers municipaux (M. QUIVRIN et Mme CHEVALIER), membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), nous devons procéder à l'élection des nouveaux membres.

En vertu de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions de dépôt des listes afin de procéder à l'élection des membres de la CDSP.

Je vous propose de déposer une liste commune, dont la composition pourrait être la suivante :

Titulaires : Monique-Mauricette Merchie, Sabrina FORTUNATO, Roland CHANUDET, Nadine SENSE et Samir LAMOURI.

Suppléants : Xavier DUPRAT, Laurie DODIN, Marie-Christine CAVECCHI, Claude BODIN et Charles SOUIED.

#### **M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)**

Nous sommes d'accord sur le projet de composition de cette commission et le principe de la liste unique.

#### **M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)**

Nous sommes d'accord également.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE comme suit les conditions de dépôt des listes des candidats de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

- les listes seront déposées en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire ou par mail [dgs@ville-franconville.fr](mailto:dgs@ville-franconville.fr) au plus tard le mardi 12 juillet 2016 – 17h00 ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- la Commission une fois créée, sera compétente pour tous les dossiers de délégation de service public.

### **QUESTION DIVERSE 2**

**OBJET : ASSEMBLÉES/Juridique – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).**

#### **M. DELATTRE**

Nous allons procéder à l'installation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La CCSPL est présidée par le Maire ou son représentant légal et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante (L.1413-1 du CGCT).

Concernant les représentants associatifs, il est proposé de maintenir les deux associations précédemment retenues par le conseil municipal et qui ont participé aux dernières réunions de la CCSPL.



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**  
**DE DÉSIGNER** cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux :

Liste des membres élus de la CCSP
<b>TITULAIRES</b>
<b>Monique-Mauricette MERCHIE</b>
<b>Sabrina FORTUNATO</b>
<b>Roland CHANUDET</b>
<b>Nadine SENSE</b>
<b>Samir LAMOURI</b>
<b>SUPPLÉANTS</b>
<b>Xavier DUPRAT</b>
<b>Laurie DODIN</b>
<b>Marie-Christine CAVECCHI</b>
<b>Claude BODIN</b>
<b>Charles SOUIED</b>

**DE NOMMER** les deux associations suivantes et subséquemment les représentants qu'elles ont choisis :

- 1) Organisation générale des consommateurs (ORGECO), union départementale du Val-d'Oise ; titulaire, Madame Annie Clément, suppléant, Monsieur Raymond Tirouard ;
- 2) Union départementale des associations familiales du Val-d'Oise (UDAF) ; titulaire, Madame Annie Chenevier, suppléant, Monsieur Jean-Yves Vayssières ;

Etant entendu que le Conseil municipal désignant des associations et subséquemment des représentants de ces associations, choisis par ces dernières, le changement de représentants desdites associations n'affectera pas la présente délibération et ne nécessitera pas d'être validé par le vote d'une nouvelle délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Franconville, le 18 juillet 2016



**Le Maire**  
**Président du Val-d'Oise**  
**Francis DELATTRE**





## Commissions municipales

<b>1 - URBANISME/BATIMENTS/VOIRIE/TRANSPORTS/ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Alain VERBRUGGHE	13	Samir LAMOURI
2	Xavier MELKI	14	Xavier DUPRAT
3	Emmanuel ELALOUF	15	Jean-Luc MAYENOBE
4	Claude BODIN		
5	Xavier DUBOURG		
6	Nadine SENSE		
7	Henri FERNANDEZ		
8	Bruno DE CARLI		
9	Roger LANDRY		
10	Monique-Mauricette MERCHIE		
11	Joachim CELLIER		
12	Patrick BOULLÉ		
<b>2 - BUDGET/FINANCES/INFORMATIQUE/INTERCOMMUNALITÉ/ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES/COMMERCE</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Charles SOUIED	13	Jean-Michel BAER
2	Françoise GONZALEZ	14	Yann LE DU
3	Monique MAVEL-MAQUENHEM	15	Jean-Luc MAYENOBE
4	Marie-Christine CAVECCHI		
5	Claude BODIN		
6	Xavier MELKI		
7	Joachim CELLIER		
8	Roland CHANUDET		
9	Monique-Mauricette MERCHIE		
10	Franck GAILLARD		
11	Alexandra SAINTEN		
12	Laurie DODIN		
<b>3 - AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE/PETITE ENFANCE/RESTAURATION</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Marie-Christine CAVECCHI	10	Samir LAMOURI
2	Sandrine LE MOING	11	Xavier DUPRAT
3	Claire LE BERRE	12	Sébastien USTASE
4	Charles SOUIED		
5	Bernadette MONTALTI		
6	Françoise GONZALEZ		
7	Florence DECOURTY		
8	Jean-Hubert MONTOUT		
9	Nadine SENSE		
<b>4 - CULTURE/SPORTS/JEUNESSE/MAISONS DE PROXIMITÉ</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Eva HINAUX	12	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	Sabrina FORTUNATO	13	Maya SEBAOUN
3	Bernadette MONTALTI	14	Sébastien USTASE
4	Laurie DODIN		
5	Franck GAILLARD		
6	Jean-Hubert MONTOUT		
7	Roland CHANUDET		
8	Patrick BOULLÉ		
9	Sandrine LE MOING		
10	Anne CRISTALLIN		
11	Alexandra SAINTEN		



## Commissions municipales

MAJ au 23/06/2016

<b>AFFAIRES SOCIALES/SENIORS/SANTÉ/SECURITE</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	<b>Monique MAVEL-MAQUENHEM</b>	10	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	<b>Anne CRISTALLIN</b>	11	Maya SEBAOUN
3	<b>Florence DECOURTY</b>	12	Jean-Luc MAYENOBE
4	<b>Xavier DUBOURG</b>		
5	<b>Eva HINAUX</b>		
6	<b>Bruno DE CARLI</b>		
7	<b>Patrick BOULLÉ</b>		
8	<b>Claire LE BERRE</b>		
9	<b>Henri FERNANDEZ</b>		
<b>CAO - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>			
Délibération du 19/05/2016 - Question n° 2			
	Titulaires		Suppléants
Arrêté municipal n° 14-150 du 25 avril 2014 : Présidence M. Roger LANDRY			
1	<b>Monique-Mauricette MERCHIE</b>	1 Bis	Jean-Michel BAER
2	<b>Sabrina FORTUNATO</b>	2 Bis	Laurie DODIN
3	<b>Roland CHANUDET</b>	3 Bis	Marie-Christine CAVECCHI
4	<b>Nadine SENSE</b>	4 bis	Claude BODIN
5	<b>Antoine RAISSEQUIER</b>	5 bis	Charles SOUIED
<b>CAP - COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE</b>			
	Titulaires		Suppléants
Catégorie A	Laurie DODIN		Roger LANDRY
	Françoise GONZALEZ		Alexandra SAINTEN
	Antoine RAISSEQUIER		Samir LAMOURI
Catégorie B	Roland CHANUDET		Sabrina FORTUNATO
	Roger LANDRY		Monique-Mauricette MERCHIE
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Maya SEBAOUN		Yann LE DU
Catégorie C	Sabrina FORTUNATO		Eva HINAUX
	Monique-Mauricette MERCHIE		Roland CHANUDET
	Alexandra SAINTEN		Monique MAVEL-MAQUENHEM
	Jean-Hubert MONTOUT		Françoise GONZALEZ
	Sébastien USTASE		Jean-Luc MAYENOBE
<b>CT - COMITÉ TECHNIQUE</b>			
	Titulaires		Suppléants
	Laurie DODIN		Alexandra SAINTEN
	Roland CHANUDET		Monique-Mauricette MERCHIE
	Françoise GONZALEZ		Jean-Hubert MONTOUT
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Antoine RAISSEQUIER		Samir LAMOURI
<b>CHSCT - COMITÉ D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b>			
	Titulaires		Suppléants
	Laurie DODIN		Alexandra SAINTEN
	Roland CHANUDET		Monique-Mauricette MERCHIE
	Françoise GONZALEZ		Jean-Hubert MONTOUT
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Antoine RAISSEQUIER		Samir LAMOURI

112





**Commissions Extra-Municipales**

**1 -COMMERCE/ ARTISANAT/ MARCHES**

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Roland CHANUDET	6	Xavier DUPRAT
2	Monique-Mauricette MERCHIE	7	Jean-Luc MAYENOBE
3	Joachim CELLIER		
4	Emmanuel ELALOUF		
5	Sabrina FORTUNATO		

**2 -COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE POUR LA SECURITE**

**Nomination des représentants du Maire par arrêté préfectoral n° en date du**

	Membres de la Majorité		
1	Roger LANDRY		
2	Nadine SENSE		
3	Anne CRISTALLIN		

**3 -CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Eva HINAUX	3	Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
2	Sabrina FORTUNATO		/

**CONSEILS D'ECOLES**

**Déléguee de M. le Maire sur l'ensemble des écoles : Marie-Christine CAVECCHI**

	Groupes scolaires		Représentants
1	Maternelle F. Bertin	1	Laurie DODIN
1	Elémentaire F. Bertin	1	Claire LE BERRE
1	Maternelle F. BUISSON	1	Nadine SENSE
1	Elémentaire F. Buisson 1	1	Roger LANDRY
1	Elémentaire F. Buisson 2	1	Patrick BOULLÉ
1	Maternelle Jules Ferry	1	Alexandra SAINTEN
1	Elémentaire Jules Ferry	1	Eva HINAUX
1	Maternelle Bel Air	1	Xavier DUBOURG
1	Elémentaire Bel Air	1	Roland CHANUDET
1	Maternelle 4 Noyers	1	Henri FERNANDEZ
1	Elémentaire 4 Noyers	1	Françoise GONZALEZ
1	Primaire Gare-René Watrelot	1	Bernadette MONTALTI
1	Primaire Carnot	1	Sabrina FORTUNATO
1	Maternelle Source	1	Anne CRISTALLIN
1	Elémentaire Source	1	Charles SOUIED
1	Maternelle Epine Guyon	1	Bruno DE CARLI
1	Elémentaire Epine Guyon1	1	Sandrine LE MOING
1	Elémentaire Epine Guyon2	1	Florence DECOURTY
1	Maternelle Côte Rôtie	1	Xavier MELKI
1	Maternelle Montédour	1	Monique-Mauricette MERCHIE

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

**CM 27/11/2014 - question diverse 1 + modif CM 19/11/2015 n°2**

	Membres		SUPPLÉANTS
TITULAIRES	Monsieur le Maire		
1	Charles SOUIED	1Bis	Monique PLASSIN
2	Pierrette CATUSSE	2Bis	Henri FERNANDEZ
3	Monique-Mauricette MERCHIE	3Bis	Xavier MELKI
4	Michèle AUBOIN	4Bis	Marie-Thérèse MARSILLE
5	Yann LE DU	5Bis	Patrick BOULLÉ
6	Viviane BETIS	6Bis	Jean-Luc MAYENOBE
7	Michel DONOT	7Bis	Pierre FARAUDIÈRE
8	Omar NABI	8Bis	



MAJ CM 23/06/2016

**Commissions Extra-Municipales**

<b>CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
	<b>Monsieur le Maire</b>		/
1	Marie-Christine CAVECCHI	3	Samir LAMOURI
2	Sandrine LE MOING		
<b>CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS ILE-DE-France</b>			
	Membres de la Majorité		
1	Laurie DODIN		
<b>COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ</b>			
<b>Maj : Conseil municipal du 16 octobre 2014 - Question diverse</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
<b>Arrêté de nomination 14-354 DU 6 novembre 2014 pris par M. le Maire</b>			
1	Marie-Christine CAVECCHI	4	Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
2	Nadine SENSE	5	Jean-Luc MAYENOBE
3	Roger LANDRY		
Siègent également des Représentants des associations des Usagers des Transports (Pierrette CATUSSE), de l'APF (Délégation du Val-d'Oise à Eaubonne) et de personnes âgées (Roger LALOY de l'ARS).			

Bis = suppléants

P 2/2





# REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

MAJ CM 23/06/201

<b>1 - CCAS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
	M. Le Maire		/
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM	7	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	Anne CRISTALLIN	8	Maya SEBAOUN
3	Florence DECOURTY		
4	Catherine MOSER		
5	Jean-Hubert MONTOUT		
6	Bruno DE CARLI		
<b>2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES</b>			
	Membres de la Majorité		
	Monsieur le Maire		
1	Marie-Christine CAVECCHI		
2	Sandrine LE MOING		
3	Claire LE BERRE		
4	Roland CHANUDET		
<b>3 - SOCIF - SOCIETE D'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNATIONAL DE FRANCONVILLE</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Marie-Christine CAVECCHI		/
2	Sabrina FORTUNATO	4	Yann LE DU
3	Anne CRISTALLIN		
<b>4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU CINE HENRI LANGLOIS</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM	6	Yann LE DU
2	Eva HINAUX		
3	Franck GAILLARD		
4	Sabrina FORTUNATO		
5	Xavier DUBOURG		
<b>5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE FRANCONVILLOIS DE LA CULTURE ET DES FETES (CFCF)</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Bernadette MONTALTI	5	Maya SEBAOUN
2	Eva HINAUX		
3	Monique MAVEL-MAQUENHEM		
4	Jean-Hubert MONTOUT		
<b>6 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "RENCONTRES, VILLES JUMELEES"</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Bernadette MONTALTI	4	Yann LE DU
2	Laurie DODIN	4 Bis	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
3	Eva HINAUX		
1 Bis	Alexandra SAINTEN		
2 Bis	Claire LE BERRE		
<b>7 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EPINE GUYON</b>			
	Titulaires		Suppléants
1	Franck GAILLARD	1	Claire LE BERRE
2	Délégué désigné par Val Paris	2	Délégué désigné par Val Paris
<b>8 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE BEL AIR</b>			
	Titulaires		Suppléants
1	Claire LE BERRE	1	Roger LANDRY
2	Délégué désigné par Val Paris	2	Délégué désigné par Val Paris
<b>9 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE J.F CLERVOY</b>			
	Titulaires		Suppléants
1	Claire LE BERRE	1	Roland CHANUDET
2	Délégué désigné par Val Paris	2	Délégué désigné par Val Paris



## REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

<b>10 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN MONNET</b>			
	<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>
1	Marie-Christine CAVECCHI	1	Laurie DODIN
2	Délégué désigné par Val Parisis	2	Délégué désigné par Val Parisis
<b>11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AREPA, DE LA RESIDENCE YVONNE DE GAULLE ET LES MONTFRAIS</b>			
	Membres de la Majorité		
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM		/
<b>12 - OMS - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS</b>			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Jean-Hubert MONTOUT	8	Antoine RAISSÉGUIER
2	Sabrina FORTUNATO		
3	Patrick BOULLÉ		
4	Roger LANDRY		
5	Roland CHANUDET		
6	Xavier DUBOURG		
7	Franck GAILLARD		
<b>MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY</b>			
	Francis DELATTRE		

P 2/2

Handwritten signature and date: 11/5





REFONTE DES TARIFS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE FRANCONVILLE

DESIGNATION		CODE CCAM OU NOMENCLATURE	ENTENTE DIRECTE FRANCONVILLOIS	ENTENTE DIRECTE NON FRANCONVILLOIS
<b>PROTHESES</b>				
APPAREIL PROVISoire	Dent unitaire	ARP	156,00 €	179,40 €
	par élément supplémentaire	ARP	37,00 €	42,55 €
APPAREIL RESINE	1 arcade	HBLD031	669,15 €	769,52 €
	2 arcades	HBLD035	1 338,20 €	1 538,93 €
	1 dent	YYYY176	39,60 €	45,54 €
DENTS CONTREPLAQUÉES SUR PROTHESE RESINE	2 dents	YYYY275	79,20 €	91,08 €
	3 dents	YYYY246	118,80 €	136,62 €
	1 dent	YYYY159	39,60 €	45,54 €
DENTS CONTREPLAQUÉES SUR PROTHESE STELLITE	2 dents	YYYY329	79,20 €	91,08 €
	3 dents	YYYY258	118,80 €	136,62 €
	Provisoire	HBLD037	55,00 €	63,25 €
COURONNE	CCC Couronne céramo céramique	HBLD036	588,91 €	677,25 €
	Nickel Chrome 1er élément suppl. sur bridge	HBMD490	158,00 €	181,70 €
INTER DE BRIDGE SUPPLEMENTAIRES	Nickel Chrome 2ème élément suppl. sur bridge	HBMD342	222,50 €	255,88 €
	Nickel Chrome 3ème élément suppl. sur bridge	HBMD082	287,00 €	330,05 €
	Facette Céramique 1er élément suppl. sur bridge	HBMD490	379,00 €	435,85 €
	Facette Céramique 2ème élément suppl. sur bridge	HBMD342	443,50 €	510,03 €
	Facette Céramique 3ème élément suppl. sur bridge	HBMD082	508,00 €	584,20 €
	Céramique 1er élément suppl. sur bridge	HBMD479	557,00 €	640,55 €
	Céramique 2ème élément suppl. sur bridge	HBMD433	621,50 €	714,73 €
	Céramique 3ème élément suppl. sur bridge	HBMD072	686,00 €	788,90 €
GOUTTIERE	Pose d'implant de libération occlusale	HBLD018	80,00 €	92,00 €
	Métal avec remontage 2 éléments	HBMD488	56,75 €	65,26 €
REPARATION	Métal avec remontage 3 éléments	HBMD469	64,94 €	74,68 €
	par élément supplémentaire		8,19 €	9,42 €
<b>ORTHODONTIE</b>				
1 TRIMESTRE DE TRAITEMENT ACTIF AVEC MULTIBAGUES (- DE 16 ANS)		TO45	254,97 €	293,22 €
	1 TRIMESTRE DE TRAITEMENT ACTIF AVEC MULTIBAGUES (ADULTE)	TO45	280,18 €	322,21 €
SUPPLEMENT TRAITEMENT ESTHETIQUE 1 ARCADE PAR SEMESTRE (- DE 16 ANS)		HN	169,12 €	194,49 €
	SUPPLEMENT TRAITEMENT ESTHETIQUE 1 ARCADE PAR SEMESTRE (ADULTE)	HN	173,04 €	199,00 €
SUPPLEMENT TRAITEMENT ESTHETIQUE 2 ARCADES PAR SEMESTRE (- DE 16 ANS)		HN	359,77 €	413,74 €
	SUPPLEMENT TRAITEMENT ESTHETIQUE 2 ARCADES PAR SEMESTRE (ADULTE)	HN	364,71 €	419,42 €
TRAITEMENT DES DYSMORPHOSES ADULTE PAR PERIODE DE SIX MOIS		HN	560,35 €	644,40 €
	CONTECTION APRES TRAITEMENT DES DYSMORPHOSES ADULTE (PREMIERE ANNÉE)	HN	486,69 €	559,69 €
POSE D'UN FIL DE CONTENION		HN	80,00 €	92,00 €
	REMPLACEMENT DE GOUTTIERE EN ORTHODONTIE		100,00 €	115,00 €
<b>PHLÉBOLOGIE</b>				
SÉANCE DE SCLÉROSES DES VARICOSITÉS ESTHÉTIQUES		EPNF001	23,00 €	26,45 €

CREATION ET MODIFICATION DES TARIFS 2016-2017

LIBELLE	Tarifs en vigueur au 1er sept 2015	Tarifs en vigueur au 1er sept 2016	% de Variation
<b>DROITS DE VOIRIE</b>			
<b><u>DROITS DE PLACE DE LA FETE FORAINE</u></b>			
CATEGORIE A+ : Attractions à sensations fortes - forfait de 22 jours		565,00 €	
CATEGORIE A+ : Attractions à sensations fortes - par jour supplémentaire		31,00 €	
<b>LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX</b>			
<b><u>CHARGES</u></b>			
CHARGES DE CHAUFFAGE PAR M3 DE VOLUME* *charges de chauffage révision coefficient P1 et P2 (Variation de -6,44%)	8,56 €	8,29 €	-3,16%
<b>CENTRE DES SPORTS ET DE LOISIRS</b>			
<b><u>PATINOIRE</u></b>			
Location paire de patins	3,90 €	3,20 €	-17,95%

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2015

Département du VAL D'OISE  
Commune de FRANCONVILLE

Montant du F.S.R.I.F notifié : 1 176 571,00 €

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement.....)	(II) Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont F.S.R.I.F	(VII) Autres concours financiers	(VIII) % (VI) / (V)
		(III) Équipement : constructions, travaux, acquisitions de matériels..	(IV) Fonctionnement : subvention à une association, animation...				
<b>Prévention/Action éducative périscolaire</b>							
Service Jeunesse			215 620,88	215 620,88	15 222,43		7,06%
<b>Centres de loisirs</b>							
Centres de loisirs		14 462,81	2 809 338,66	2 823 801,47	199 355,12	309 278,16	
<b>Domaine scolaire</b>							
Subventions à la CDE			220 000,00	274 542,03	19 382,16		7,06%
Classes de découvertes			54 542,03				
<b>Domaine culturel</b>							
Subventions aux associations			164 980,00				
École de musique			1 139 980,58			29 471,00	7,06%
Actions culturelles		3 348,00	806 460,81	2 821 394,64	199 185,20	15 817,00	
Bibliothèque et médiathèque			684 074,95			11 000,00	
Jumelage			22 550,30				
<b>Domaine Social</b>							
Subventions aux associations			151 117,00				
Subvention CCAS			550 000,00	4 366 513,93	308 267,74		7,06%
Crèches/Halles Garderies			3 565 642,35			1 652 075,98	
Emploi			99 754,58				
<b>Domaine santé</b>							
Hygiène			169 544,88				
Actions Prévention Sanitaire			2 100 947,07	2 270 491,95	160 292,50	121 364,62	7,06%
Centre Municipal de Santé							
<b>Domaine sportif</b>							
Subventions aux associations			1 398 301,86	1 566 824,59	110 614,89	46 070,00	
Gymnases			168 522,73				
<b>Sécurité</b>							
Prévention et sécurité		6 681,60	957 148,65	963 830,25	68 044,62		7,06%
<b>Politique de la ville</b>							

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2015

Département du VAL D'OISE  
Commune de FRANCONVILLE

Montant du F.S.R.I.F notifié : 1 176 571,00 €

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culture, éducatif, logement.....)	(II) Localisation (quartiers classés DSQ,DSU,autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont F.S.R.I.F	(VII) Autres concours financiers	(VIII) % (VI) / (V)
		(III) Équipement : constructions,travaux, acquisitions de matériels..	(IV) Fonctionnement : subvention à une association,animation..				
Conseils de quartiers		3 032,60					
Maisons de proximité		17 014,55	135 424,71		19 208,02	40 365,16	
Aide aux commerces		673,20	115 930,47	272 075,53			
<b>Équipements collectifs</b>							7,06%
Sport, gymnases		86 032,29					
Terrain de sport		19 132,06					
Centre de Sports et Loisirs		40 136,02					
Centres culturels		41 818,36		761 451,06	53 757,02		
Travaux&Constructions dans les écoles		556 403,04					
Centre Municipal de Santé		9 942,59					
Crèche		7 986,70					7,06%
<b>Espaces Extérieurs</b>							
Eclairage public		124 022,55					
Voirie Communale		91 059,15				499 125,42	
Espaces verts		112 958,20		329 205,64	23 241,30	11 697,80	
Propreté urbaine		1 165,74					7,06%
<b>TOTAL</b>		1 135 869,46	15 529 882,51	16 665 751,97	1 176 571,00		7,06%